



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAU, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

PARTENARIAT ÉDUCATIF AVEC LES COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS, ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

(N°2026-145)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.213-2 et suivants et L.216-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, son article L.115-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-211 du Conseil départemental en date du 13/05/2023 « Le collège de demain : vers une nouvelle démarche partenariale et actions éducatives mises en œuvre dans les collèges publics du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2024-134 de la Commission Permanente en date du 25/03/2024 « Le partenariat éducatif avec les collèges publics au service de la réussite et de l'épanouissement des collégiens du Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 07/04/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter le cadre du partenariat éducatif et les propositions d'actions, au titre de la participation du Département aux actions éducatives mises en place dans les collèges publics du Pas-de-Calais, pour l'année scolaire 2026-2027, selon les modalités reprises au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer, au nom et pour le compte du Département, l'appel à projets en direction des collèges publics tel que défini au rapport et en annexes joints à la présente délibération.

Article 3 :

De valider le projet de convention type qui définira les modalités du partenariat éducatif entre le Département et le collège, dans les termes du projet joint en annexe n°2 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 avril 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Pas·de·Calais

Le Département

***Partenariat éducatif
avec les collèges publics***

***Année scolaire
2026 - 2027***

Le cadre du partenariat :

Depuis 2008, le Département propose aux équipes des collèges publics, un partenariat éducatif qui se concrétise par la mise en œuvre d'un appel à projets où les porteurs de projet peuvent solliciter un accompagnement financier ou s'engager dans un dispositif piloté par le Département ou ses partenaires.

8 ACTIONS POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE AU COLLEGE

Le collège est une étape charnière dans le parcours scolaire, phase où l'adolescent se construit dans de nombreux domaines.

La prévention et la lutte contre les discriminations sont un enjeu majeur qui renforce la cohésion sociale et les valeurs de la République. Les actions proposées visent à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination qui engendrent des attitudes, des comportements, des rejets, des exclusions.

La concertation, engagée dans le processus d'élaboration du projet de mandat, a mis en exergue la volonté des collégiens d'être acteurs de leur lieu de vie et de travail au collège. Premiers usagers de ces espaces pendant 4 ans, les élèves ont exprimé des souhaits, des propositions qu'ils ne peuvent pas toujours concrétiser, faute d'un cadre approprié. La participation des jeunes est un défi auquel la société doit répondre pour permettre aux jeunes, d'être en responsabilité, d'avoir davantage de prise sur ce qui les entoure et de développer concrètement leur citoyenneté.

Enfin, pour cette génération qui se déclare inquiète du dérèglement climatique, le changement actuel est vécu comme une urgence : c'est une réalité que certains collégiens ont malheureusement vécu avec les inondations au sein même de leur foyer ou de leur école. Il s'agit, au-delà de la simple sensibilisation, de trouver les moyens de s'adapter, grâce à des actions individuelles et collectives et modifier ainsi les comportements, limitant ainsi les perturbations.

Thématique	Action	Descriptif	Financement par collège	Ouverte à tous les collèges sans sélection	Proposée à tous les collèges mais places limitées
Favoriser l'intégration de tous les élèves	Journée de cohésion 6 ^{ème}	Journées d'activités sur une base de loisirs ou d'ateliers artistiques au collège pour favoriser la cohésion des élèves au sein de leur classe	20 € par élève	X	
	Carrefour des parents	Moment de convivialité à destination des parents de 6 ^{ème} pour présenter les grandes évolutions à l'entrée du collège	2 € par élève de 6 ^{ème}	X	
Lutter contre les discriminations	Ateliers Démocratie & Courage	Ateliers de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, animés par la fédération Léo Lagrange 180 ateliers	Atelier financé via une convention avec le partenaire		X
	Projet Inclusion et handicap	Mise en place d'actions de sensibilisation et d'inclusion effective dans les collèges	1 500 € par collège	X	
Faire confiance aux jeunes	Budget participatif des collégiens	Proposer aux collégiens de mener des micro – projets « par, pour et avec les collégiens »	1 000 € par collège	X	

Thématique	Action	Descriptif	Financement par collège	Ouverte à tous les collèges sans sélection	Proposée à tous les collèges mais places limitées
Changer les comportements et répondre aux défis du développement durable.	S'engager pour la biodiversité avec EDEN 62	Démarche pluriannuelle d'étude et de préservation de la biodiversité autour et au sein du collège	Atelier financé via une convention avec le partenaire		7 collèges
	Des économies d'énergie dans mon collège	Impliquer l'ensemble de la communauté éducative pour réaliser des économies d'énergie dans le cadre du challenge Cube.s	2 400 € par collège		15 collèges
	Vers une génération mer	Impliquer les collégiens dans un parcours faisant le lien entre l'océan et le développement durable et les emmener vers la création d'un défi pour l'océan	Billetterie + e-classe	X	

9 DISPOSITIFS POUR FAIRE GRANDIR LES COLLEGIENS

Les collégiens d'aujourd'hui sont les citoyens de demain. Le Département affirme son ambition en proposant des dynamiques éducatives qui contribuent à la construction et à la formation du futur citoyen.

Parmi les entrées privilégiées, figure tout naturellement la culture comme vecteur de citoyenneté pour les collégiens. En proposant à chaque établissement un large panel d'actions qui privilégient une approche concrète de l'art et de la culture, qui facilitent des rencontres avec les artistes, les lieux culturels, les œuvres, le collégien est placé comme acteur et producteur de culture.

En plus des projets culturels qui contribuent à l'ouverture d'esprit, le Département impulse des opérations d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression, sous toutes ses formes (presse écrite, studio média, webradio...). Promouvoir l'ouverture au monde par l'accompagnement des séjours en Europe et mieux comprendre les enjeux contemporains sont aujourd'hui, dans un contexte d'incertitudes, des enjeux que le Département promet.

Thématique	Actions	Descriptif	Financement par collège	Ouverte à tous les collèges sans sélection	Proposée à tous les collèges mais places limitées
Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	Collège au Cinéma	Intégrer les collégiens au sein d'un dispositif d'éducation à l'image proposant le visionnage de 3 films, des ateliers et rencontres avec des professionnels du cinéma, dont la visite des festivals de cinéma du territoire.	Transports des collégiens + prolongements culturels		20 collèges
	Classe mémoire - La Coupole	Permettre à chaque élève de 3 ^{ème} d'appréhender de manière concrète la libération et le phénomène concentrationnaire par la visite de la Coupole d'Helfaut	Billetterie + transports	X	

Thématique	Actions	Descriptif	Financement par collège	Ouverte à tous les collèges sans sélection	Proposée à tous les collèges mais places limitées
Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	Art et culture au collège	Accompagner l'ensemble des élèves d'un niveau sur une action de sensibilisation ou de pratique culturelle	2 000 € par collège	X	
	Arts de la scène	Proposer un parcours complet où des espaces de rencontres artistiques facilitent la découverte et l'appropriation des Arts de la scène	Atelier financé via une convention avec le partenaire (Ligue de l'Enseignement)		7 collèges
	Résidence de création artistique en collège	Proposer des rencontres avec les artistes et les œuvres, et par la fréquentation des lieux culturels permettant d'accompagner les collégiens dans la découverte des arts	Atelier financé via une convention avec le partenaire (les compagnies)		7
	Lutter contre le décrochage scolaire avec le dispositif Grand EcArt	Expérimentation : lutter contre le décrochage scolaire par la pratique artistique	Atelier financé via une convention avec le partenaire (L'Envol)		4
Promouvoir l'ouverture européenne	A la découverte de l'Europe	Accompagner les élèves dans la découverte d'un pays européen, sur une ou plusieurs journées	1 500 € par collège	X	
Mieux comprendre les enjeux contemporains	Partenariat avec Sciences Po	Encourager l'ambition des collégiens en leur ouvrant les portes d'une grande école et en les sensibilisant aux méthodes universitaires dans le cadre d'un travail mené avec les étudiants de Sciences Po Lille	Action financée via une convention avec le partenaire		20 collèges
	Webradio 62	Sensibiliser à l'éducation aux médias et à l'information par la réalisation de capsules et d'émissions radio diffusées sur l'ENT du collège	Mise à disposition de matériel et accompagnement par les radios locales		40 collèges

Bien vivre ensemble au collège



Favoriser l'intégration de tous les élèves

Journée de cohésion 6 ^{ème}	
Financement départemental : 20 € par élève	Bénéficiaires : tous les élèves de 6 ^{ème}
Ambition collective ⇨ Favoriser l'intégration et la tolérance pour lutter contre les discriminations	
Participation 2025 – 2026 : 123 collèges – 15 600 collégiens de 6 ^{ème}	
Présentation : <p>L'objectif de cette journée est de faire en sorte que chaque collégien de 6^{ème} trouve sa place, avec ses différences, dans le groupe classe considéré comme un élément fédérateur à l'entrée au collège. La journée se réalise en partenariat avec les ressources du territoire, notamment sur la thématique Sport / Nature. Elle peut également aborder d'autres domaines à l'initiative du collège comme les aspects culturels.</p> <p>Les collégiens, sous l'autorité des équipes éducatives des collèges, ont ainsi la possibilité de bénéficier d'activités spécifiques et de vivre ensemble un moment fort au début de leur scolarité au collège. Pour des raisons de sécurité, certaines activités sont encadrées par du personnel diplômé, mis à disposition par le partenaire. Lors de la définition du projet, une attention particulière sera portée sur les actions où les élèves sont des acteurs actifs et qui privilégient la cohésion de la classe, lieu d'écoute, de partage, d'entraide et de solidarité entre les élèves.</p>	

Le Carrefour des Parents	
Financement départemental : 2€/ élève de 6 ^{ème}	Bénéficiaires : Parents des collégiens de 6 ^{ème}
Ambition collective ⇨ Accompagner les parents pour la réussite des collégiens	
Mobilisation 2025-2026 : 96 collèges	
Présentation : <p>Ce projet a pour ambition de permettre aux parents des collégiens de 6^{ème} de mieux appréhender à la fois leur rôle au sein du collège de leur enfant mais également le rôle du Département et de ses compétences dans la scolarité des collégiens. Ce projet se concrétise par la mise en place d'un temps fort en début d'année scolaire où les parents sont invités à prendre un petit déjeuner convivial afin de pouvoir rencontrer les personnes ressources de l'établissement et découvrir une information sur la manière dont le Département accompagne les collégiens et les parents.</p> <p>En parallèle, une démarche de mise en réseau sera proposée par le Département, afin que les établissements et les partenaires de territoire puissent échanger sur les bonnes pratiques en termes de co-éducation et de parentalité.</p>	

Lutter contre toutes les formes de discrimination

Atelier Démocratie et Courage	
Financement départemental : via une convention avec la Fédération Léo Lagrange	Bénéficiaires : Les ateliers s'adressent à un groupe d'élèves, identifié par l'équipe de vie scolaire du collège
Ambition collective ⇨ Contribuer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens	
Participation 2025 – 2026 : 48 collèges	
Présentation :	
<p>Le dispositif « Démocratie & Courage » est un programme d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations, développé par la Fédération Léo Lagrange. Les interventions à destination des collégiens et collégiennes reposent sur des principes de pédagogie active et participative, encadrées par les pairs, des jeunes en service civique.</p> <p>Organisée sous forme d'ateliers de trois heures pour un groupe constitué par le collège en fonction des besoins identifiés, la démarche vise à sensibiliser les jeunes collégiens et collégiennes ambassadeurs contre les discriminations, le racisme, la violence et à contribuer à l'éveil et à la construction d'un esprit critique, civique et citoyen.</p> <p>Trois thématiques d'interventions sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none">• « Préjugés, quand tu nous tiens ! » sur le racisme et les mécanismes de discriminations.• « Face à la violence, je réagis ! » sur les différentes formes de violences, sur le cyber-harcèlement.• « Le Respect, c'est mutuel(le) ! » sensibilisation sur les discriminations sexistes et homophobes. <p>Les équipes des collèges sont invitées à candidater, en explicitant notamment la plus – value attendue des ateliers dans le cadre d'un projet global autour de la citoyenneté. Ce dispositif peut notamment s'intégrer au programme de lutte contre le harcèlement scolaire mis en place par les collèges.</p>	

S'engager autour de l'inclusion et handicap	
Financement départemental : 1 500 € par collège	Bénéficiaires : tous les collégiens
Ambition collective ⇨ Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout	
Participation 2025 – 2026 : 86 collèges	
Présentation :	
<p>Le collège est un espace public, et les collégiens vivent pendant leurs années collèges leurs premières expériences de jeunes citoyens. Aussi, le Département souhaite leur proposer des actions et opportunités pour expérimenter pleinement les notions de vivre ensemble, de respect des différences et d'engagement envers les autres.</p> <p>Après avoir œuvré avec les collèges autour de l'égalité fille – garçon pendant deux ans, le Département souhaite initier une démarche analogue avec les équipes éducatives et ses partenaires autour des notions d'inclusion et de handicap.</p> <p>Le dispositif proposé par le Département revêt ainsi 3 niveaux d'implications :</p>	

- 1) **Un niveau local, celui du collège** qui sera invité à mettre en place différentes actions avec un tissu d'acteurs locaux identifiés et mobilisés par les services du département sur les axes suivants :
 - **La sensibilisation des publics aux formes de handicaps visibles et non visibles** : fresque du handicap animée par les fédérations de l'éducation populaire, des actions en lien avec le para-sport, des interventions auprès des parents, des témoignages, etc.
 - **La construction de partenariats entre les collèges et les services et établissements médico-sociaux** : mise en œuvre projets communs autour de la culture, du sport, du développement durable. Les autres services départementaux pourraient aussi venir en appui.
 - **L'accompagnement des initiatives citoyennes et solidaires en matière d'inclusion** : au sein du collège, par exemple, le budget participatif pourrait être mobilisé pour développer des projets en lien avec le collégien en situation de handicap et son environnement. Le champ des aidants collégiens pourrait être aussi abordé.
- 2) **Un niveau territorial, rassemblant les porteurs de projets des différents collèges et les partenaires** afin d'échanger sur les expériences et d'encourager une montée en compétences de tous.
- 3) **Un niveau départemental**, mobilisant représentants de la collectivité, de l'Education nationale et du tissu partenarial du territoire. Concrétisé par la mise en place d'un séminaire de lancement à l'automne 2025, son objectif est de proposer des réflexions croisées sur les politiques éducatives en matière d'inclusion et d'handicap.

Faire confiance aux jeunes

Budget participatif des collégiens	
Financement départemental : 1 000 € par collège	Bénéficiaires : tous les collégiens
Ambition collective ⇨ Faire confiance aux jeunes	
Participation 2025 – 2026 : 74 collèges	
Présentation :	
<p>Le Département entend valoriser l'engagement et éveiller chez les collégiens un sens de l'initiative citoyenne, en offrant la possibilité de s'impliquer concrètement dans la vie de leur collège et en décidant des projets qui seront financés et réalisés à partir de leur proposition.</p> <p>Délégués de classe, membres du Conseil de vie collégienne, éco-délégués, groupe d'amis, élève d'une classe... tous les collégiens peuvent participer tant qu'ils ont une bonne idée partagée et d'intérêt collectif.</p> <p>Chaque collège bénéficie d'un budget pour concrétiser « les projets pensés, élaborés et réalisés par les collégiens et pour les collégiens » qui visent à améliorer leur cadre de vie et de travail, par des initiatives solidaires, intergénérationnelles, des actions de sensibilisation et de prévention, des projets éco-citoyens et de développement durable...</p> <p>L'objectif est d'accompagner les collégiens dans leurs projets, leur donner confiance en eux comme en l'avenir, les amener à se respecter, respecter les autres et leur environnement, les encourager dans leur prise de responsabilité en les rendant acteurs. Les différentes actions sont étudiées et suivies au fil de l'eau par les services départementaux afin à la fois d'accompagner au plus près les collèges et les collégiens et de participer à leur valorisation.</p> <p>Les collégiens pourront proposer et mener plusieurs projets différents tout au long de l'année scolaire dans le respect de l'enveloppe financière. Les projets doivent rayonner obligatoirement à l'échelle du collège et faire l'objet d'une restitution selon un format défini par le collège et valorisé au niveau départemental.</p>	

Faire de l'éducation un levier pour changer les comportements et répondre aux défis du développement durable.

S'engager pour la biodiversité avec Eden 62

Financement départemental : via une convention avec le syndicat mixte Eden 62

Bénéficiaires : les éco-délégués de 7 nouveaux collèges

Nombre de places limité !

Ambition collective ⇒ Eveiller les consciences aux enjeux climatiques

Présentation :

Le Département et Eden 62 proposent aux collèges de s'engager dans une démarche globale de sensibilisation et de préservation de la biodiversité locale en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée, ouvert à l'ensemble de la communauté éducative du collège, et encourageant la participation citoyenne de chacun.


Les objectifs de la démarche sont multiples :

- Faire connaître de manière plus approfondie aux collégiens comme aux enseignants la biodiversité locale proche de l'établissement (ENS ou espaces de nature)
- Les rendre acteurs de la préservation par des inventaires, des suivis, des aménagements éventuels
- Aider et accompagner les élèves ambassadeurs pour promouvoir la biodiversité dans l'enceinte du collège mais également sur le territoire
- Accompagner les enseignants vers la gestion autonome des espaces et aménagements mis en place

Une démarche pluriannuelle :

- 1^{ère} année : découverte et meilleure connaissance de l'environnement proche pour favoriser la biodiversité dans le collège (20h) : découverte qualitative d'un ENS ou d'un espace nature proche, inventaire de la biodiversité du collège, diagnostic participatif pour identifier des solutions
- 2^{ème} année : mise en place opérationnelle des solutions (aménagements) avec les élèves / accompagnement des équipes éducatives sur la gestion des aménagements et coins nature pour pérenniser les actions au-delà de l'intervention d'Eden (15h)
- 3^{ème} année : valorisation des actions (création de supports, organisation d'événementiels) et mise en réseau avec les acteurs de territoire (communes, associations locales), poursuite de l'accompagnement sur les aménagements, leur valorisation et la prise en charge de la formation des enseignants (10h)

En 2026-2027, 7 nouveaux collèges seront identifiés et rejoindront les 32 établissements déjà engagés.


Des économies d'énergie dans mon collège !		
Financement départemental : 2 400 € par collège	Bénéficiaires : tous les collégiens et l'équipe de 10 collèges	
		
Ambition collective ⇨ Eveiller les consciences aux enjeux climatiques		
Participation 2025 – 2026 : 15 collèges		
Présentation :		
<p>Ce projet vise à promouvoir un travail collaboratif avec les collèges volontaires et le Céréma autour du challenge CUBE.S, challenge sur des économies d'énergies au sein de l'établissement.</p> <p>Le collège sera accompagné et engagé sur 2 ans afin de réaliser un état des lieux de ses consommations et de définir un plan d'actions visant à réduire ses consommations et de relever un défi qui quantifiera ses économies d'énergies. Les résultats obtenus lui permettront de concourir au niveau national dans différentes catégories (gain de ces économies, réalisation d'un évènement en collège...)</p> <p>De plus les collégiens inscrits dans ce projet seront encadrés au sein du collège par plusieurs acteurs dont le/les enseignants, le secrétaire général et l'agent de maintenance du collège. Ce projet est un engagement sur 2 années pour le collège. De plus, les élèves pourront chez eux avec leurs parents réaliser quelques actions d'économies d'énergies.</p>		

Vers une « génération mer » au collège		
Financement départemental : billetterie et e-classe	Bénéficiaires : tous les collégiens	
Ambition collective ⇨ Eveiller les consciences aux enjeux climatiques		
Participation 2025 – 2026 : 53 collèges – 5 119 collégiens – 256 classes		
Présentation :		
<p>Le Département, en partenariat avec le centre de la Mer Nausicaa souhaite placer les collégiens au cœur d'un enjeu mondial qui vise à valoriser le rôle important des océans dans le changement climatique. Depuis plusieurs années, les conséquences du dérèglement climatique se traduisent par une diminution de la disponibilité en eau, la multiplication des risques de sécheresses, un appauvrissement de la biodiversité, le développement des incendies de forêt et des vagues de chaleur.</p> <p>Pour permettre aux collégiens d'être pleinement acteurs de leur futur projet, chaque classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bénéficie d'une animation E-classe avec les médiateurs de Nausicaa en visioconférence. • effectue une visite à Nausicaa • imagine un défi pour l'Océan qui sera présenté au niveau départemental lors des journées mondiales de l'océan <p>Les collèges seront accompagnés par les équipes éducatives de Nausicaa, l'Inspection Pédagogique Régionale de Sciences et les services du Département.</p>		

Faire grandir les collégiens

Pratiques
Rencontres
Découverte
Diversité des pratiques
Esprit critique
Egalité des changes

Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens

Collège au cinéma	
Financement départemental : prise en charge des transports entre le collège et la salle de cinéma	Bénéficiaires : Les classes identifiées par le collège
	
Ambition collective ⇨ Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles	
Participation 2025 – 2026 : 20 collèges – 50 classes	
Présentation :	
<p>Collège au cinéma est un dispositif de sensibilisation des jeunes à l’art cinématographique mis en place par les Ministères chargés de la Culture et de l’Éducation, en partenariat avec les Départements et les professionnels du cinéma et de l’action culturelle. La coordination du dispositif est gérée en binôme par l’association « De la suite dans les images » et le cinéma Les Étoiles de Bruay-la-Buissière. Le dispositif est ouvert à 50 classes. Dans une perspective de créer des liens pérennes entre les collèges et les salles de cinéma, le collège bénéficie de l’action pour une durée de trois ans.</p> <p>Le dispositif prévoit le visionnage de 3 films pour 2 à 4 classes sur l’année selon une programmation établie par un comité associant enseignants et professionnels du cinéma. Des prolongements pédagogiques (deux rendez-vous en classe entre les élèves et un intervenant spécialiste de l’image) sont prévus tels que la participation à un festival de cinéma (Arras Film Festival), l’initiation à la prise de vue, la découverte des métiers de l’image... Enfin, un partenariat financier est partagé avec le collège qui prend en charge les entrées (2,80 € / élève) et le Département qui prend en charge les transports vers les cinémas (3 projections annuelles) et les prolongements.</p>	

Classe mémoire départementale – La Coupole d’Helfaut	
Financement départemental : billetterie et transports entre le collège et La Coupole	Bénéficiaires : tous les élèves de 3 ^{ème}
Ambition collective ⇨ Contribuer à l’éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens	
Participation 2025 – 2026 : 110 collèges – 12 880 élèves	
Présentation :	
<p>Dans la continuité des commémorations liées au 80^{ème} anniversaire de la Libération et de la découverte du fait concentrationnaire, et dans la perspective de construire une mémoire collective et de participer à l’éveil des consciences, le Département propose, à destination des collégiens de 3^{ème}, une visite d’un lieu emblématique et porteur de sens, la Coupole l’Helfaut.</p> <p>Les équipes éducatives ont la possibilité de choisir entre deux parcours : d’une part, une visite accompagnée d’un guide et du nouvel outil Histopad permettant une découverte active de ce lieu de mémoire. D’autre part, un parcours renforcé impliquant, en plus de la visite, un travail d’enquête autour d’un déporté. Les équipes engagées sur ce second niveau ont la possibilité de participer à un concours dont les lauréats participent à un temps spécifique de commémoration au printemps 2027.</p>	

Afin que chaque élève de troisième puisse bénéficier de cette opportunité dans la construction de son parcours de jeune citoyen, le Département propose la prise en charge financière de l'opération, tant sur la billetterie que sur le transport.

Art et Culture au collège	
Financement départemental : 20 € / élève (2 000 € pour les établissements à moins de 100 élèves / niveau)	Bénéficiaires : les élèves d'un niveau, identifié par l'équipe pédagogique
Ambition collective ⇨ rendre accessible à tous les pratiques culturelles	
Participation 2025 – 2026 : 119 collèges – 14 850 collégiens impliqués dans un projet culturel	
Présentation :	
<p>Il s'agit de favoriser l'accès des collégiens aux arts et à la culture, en proposant à un niveau de bénéficier d'une démarche artistique et culturelle : rencontre avec les artistes et les œuvres, fréquentation d'un lieu culturel, accueil d'artistes et professionnels de la culture au sein de l'établissement.</p> <p>Tous les domaines artistiques et culturels peuvent être sollicités, y compris la culture scientifique.</p> <p>Les actions, élaborées par les équipes pédagogiques s'appuient en priorité sur les acteurs de proximité pour faciliter des liens pérennes, autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La rencontre qui ancre l'élève dans son environnement ; ✓ La pratique qui permet à des élèves d'agir, d'expérimenter, de créer ; ✓ La connaissance des métiers liés à la culture ; <p>Les projets culturels qui font l'objet d'un déplacement en dehors des Hauts-de-France ne sont pas éligibles.</p>	

Résidences artistiques de création au collège	
Financement départemental : via une convention tripartite Département/collège/Compagnie	Bénéficiaires : des élèves identifiés par l'équipe pédagogique/compagnie
Ambition collective ⇨ Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	
Participation 2025 – 2026 : 7 collèges – plus de 1 000 collégiens impliqués dans un projet culturel	
Présentation :	
<p>Il s'agit d'installer la création artistique au cœur des établissements scolaires que sont les collèges par la présence d'artistes qui mènent leur travail de création in situ en y impliquant la communauté éducative, autour d'une thématique centrale portant sur la citoyenneté (<i>tolérance, inclusion, savoir-être, développement durable, égalité fille/garçon, autonomie, esprit critique, éducation aux médias...</i>).</p> <p>Pendant une période de 4 semaines, le collège accueille le travail de l'artiste et / ou de la compagnie qui se concrétise par des rencontres, médiation et co – construction avec les membres de la communauté éducative, des ateliers de pratiques avec les collégiens allant jusqu'à la représentation finale.</p>	

Arts de la scène	
Financement départemental : via une convention avec la Ligue de l'Enseignement	Bénéficiaires : des élèves identifiés par l'équipe pédagogique/compagnie
Ambition collective ⇨ rendre accessible à tous les pratiques culturelles et sportives	
Participation 2025 – 2026 : 7 collèges – plus de 1 000 collégiens impliqués dans un projet culturel	
Présentation :	
<p>Le dispositif « Arts de la scène » mené en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, s'adresse aux collèges ruraux et/ou éloignés de l'offre culturelle avec l'ambition de réduire cette fracture où les coûts de transports et les temps de route sont un frein à l'ouverture des collégiens, à leur formation pour être des publics curieux et des spectateurs impliqués.</p> <p>La volonté est de proposer un parcours complet où des espaces de rencontres artistiques facilitent la découverte et l'appropriation des Arts de la scène.</p> <p>Dans cet esprit, une compagnie professionnelle est associée au collège pour toute l'année : elle anime des ateliers de pratique artistique et co-construit un spectacle vivant avec les jeunes collégiens. Plusieurs temps de restitution sont prévus au terme du parcours.</p> <p>Le parcours s'articule autour de 5 temps forts qui s'attachent à faire découvrir le processus de création, les métiers et les structures culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1er temps : la pratique artistique ❖ 2ème temps : la vie avec la compagnie ❖ 3ème temps : le spectacle vu dans une structure culturelle ❖ 4ème temps : la visite de la structure culturelle ❖ 5ème temps : les temps de restitution 	

Lutter contre le décrochage scolaire avec le dispositif Grand EcArt	
Financement départemental : via une convention avec l'association l'Envol	Bénéficiaires : des élèves de 6 ^{ème} identifiés comme potentiels décrocheurs. 4 collèges concernés
Ambition collective ⇨ Garantir l'égalité des chances au collège	
Présentation :	
<p>La première année du collège est une année charnière, un bouleversement des pratiques et des habitudes pour les jeunes élèves de 6^{ème}. Aussi, certains peuvent se sentir déstabilisés dans ce nouvel environnement et traduire ce mal – être par un repli pouvant mener au décrochage scolaire.</p>	

Pour prévenir ces situations, le Département s'associe à l'association Grand Ecart en proposant à 4 collèges de s'engager dans le dispositif Gand EcArt. Pendant plusieurs semaines, les élèves, identifiés par le collège participeront à des ateliers de pratiques culturelles animés par les professionnels de l'association aboutissant à une restitution finale, face à leurs pairs et à leurs parents.


Au-delà de la sensibilisation aux arts et à la culture, le dispositif a vocation à développer de multiples compétences particulièrement utiles pour ce public en fragilité : développement de l'estime et de la confiance en soi, travail en collaboration et partage avec les autres, se projeter dans une démarche de projet, aboutir à une restitution finale et valoriser ses réussites, autant d'outils qui pourront être réinvestis par les élèves pour les sécuriser dans leurs parcours de collégien.

Pour cette année 2026 – 27, une expérimentation associant deux binôme de 2 collèges sera mise en place.

Promouvoir l'ouverture européenne

A la découverte de l'Europe	
Financement départemental : 1 500 € / collège	Bénéficiaires : tous les collégiens
Ambition collective ⇨ Promouvoir la tolérance et l'ouverture au monde	
Participation 2025 – 2026 : 110 collèges – 6 000 collégiens concernés par un séjour européen	
Présentation :	
Les collégiens du Pas-de-Calais sont invités à découvrir l'histoire, le patrimoine et la richesse culturelle de nos voisins européens, soit sous la forme d'un séjour avec nuitée ou d'une journée découverte.	
Deux entrées sont privilégiées pour élaborer les projets :	
<ul style="list-style-type: none"> • La découverte linguistique et culturelle d'un pays européen ; - La découverte de l'histoire, de l'organisation de l'Union Européenne (visite des Institutions : Parlement européen, commission européenne...) et de son action concrète (réalisation, projet...). 	
Les équipes volontaires qui s'engagent sur la thématique de l'Union Européenne bénéficieront d'un accompagnement spécifique proposé par une école de journalisme au titre du dispositif « Jeunes Reporters en Europe ».	

Mieux comprendre les enjeux contemporains

Webradio 62 : la webradio des collégiens	
Financement départemental : Prêt de matériel ou 2 800 € par collège	Bénéficiaires : tous les collégiens
	
Ambition collective ⇨ Contribuer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens	
Participation 2025 – 2026 : 44 collèges – 1 728 collégiens impliqués dans une webradio	

Présentation :

L'objectif est de sensibiliser les collégiens aux enjeux de l'éducation aux médias, en favorisant la prise en main de matériel et en accompagnant la production de contenus audio (capsules en podcast, émissions dans les conditions du direct). La pratique du langage journalistique a pour objectif de développer l'esprit critique des collégiens, leur curiosité et le questionnement citoyen sur le monde qui les entoure.

Le dispositif comprend plusieurs volets :

- Un accompagnement méthodologique par les partenaires (CLEMI, Réseau Canopé, radios associatives)
- Une dotation de matériel ; soit un kit simple pour la réalisation de courtes capsules (podcasts), soit un matériel fixe plus permettant de produire de véritables émissions dans les conditions du direct
- Un cadre de production : les élèves contribuent à un projet départemental autour d'une thématique partagée

Les productions des collégiens sont proposées à l'ensemble de la communauté éducative du Pas de Calais via l'Espace Numérique de Travail, leur permettent de devenir médiateurs de leur environnement et leur territoire.

Partenariat avec Sciences Po Lille

Financement départemental : via une convention avec Sciences Po Lille

Bénéficiaires :
10 élèves de 3^{ème} par collège



Ambition collective ⇨ Garantir l'égalité des chances au collège

Participation 2025 – 2026 : 15 collèges – 150 collégiens de 3^{ème}

Présentation :

L'objectif de cette action est de sensibiliser les collégiens et notamment ceux de milieu social modeste afin d'élargir leurs horizons et de leur faire prendre conscience de leurs capacités. Même si l'entrée dans cette filière de formation n'est pas forcément la finalité de ce projet, le programme constitue un tremplin permettant de découvrir une filière d'excellence, de lever certaines représentations ou verrous mentaux. Il fournit un cadre d'apprentissage qui encourage les élèves à devenir des individus faisant preuve de créativité, de pensée critique et de réflexion.

Pendant une année scolaire, les collégiens, encadrés par leur(s) professeur(s) et un étudiant tuteur de Sciences Po mène collectivement un travail d'inspiration universitaire : définition du sujet, recherches documentaires, rencontres avec des experts, rédaction d'un rapport et préparation et présentation de leur sujet face à un jury d'universitaire.

L'année PEI en 5 temps forts :

- En novembre 2025 : l'accueil des collégiens et de leurs professeurs à l'Hôtel du Département pour la présentation du partenariat ;
- Au collège, la constitution de groupes de travail en vue de préparer et de présenter un exposé portant sur une problématique spécifique définie en concertation avec Sciences Po Lille ;
- Pendant les vacances de février 2027, la découverte des locaux de Sciences Po Lille ;
- En mai 2027 : soutenance des projets devant un jury à l'Hôtel du Département ;
- En juin 2027 : l'organisation d'un voyage d'études pour récompenser les meilleurs travaux.

Pôle réussites citoyennes
Direction de l'éducation et des collèges
Service réussites éducatives et prospectives

..... CONVENTION

Objet : convention de partenariat éducatif - année scolaire 2026-2027

Entre

le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson à Arras, représenté par monsieur Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente, en date du 27 avril 2026

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

le collège « XXXXXXXX », situé à « XXXXXXXX », représenté par le chef d'établissement et suite à la présentation au Conseil d'administration du

ci-après dénommé « le Collège »,

d'autre part,

PREAMBULE

Le Département porte l'ambition de proposer à l'ensemble des collégiens et tout au long de leur parcours scolaire, les meilleures conditions de travail, d'épanouissement et de réussite.

Cette priorité se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre du projet de mandat et sa déclinaison à travers le Pacte des Réussites Citoyennes qui s'articule notamment autour de 2 défis :

- **Ouvrir le champ des possibles**
 - Faire confiance aux jeunes
 - Garantir l'égalité des chances au collège
 - Accompagner les parents pour la réussite des collégiens

- **Faire société, ensemble, avec nos différences**
 - Favoriser l'intégration et la tolérance pour lutter contre les discriminations
 - Promouvoir l'égalité femmes-hommes
 - Contribuer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens
 - Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens
 - S'appuyer sur les valeurs du sport pour créer du lien
 - Éveiller les consciences aux enjeux climatiques
 - Promouvoir l'ouverture au monde

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département engage une dynamique forte dans laquelle le projet éducatif départemental s'inscrit, en collaboration avec les acteurs éducatifs et les ressources des territoires, pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves, partout dans Pas-de-Calais.

Afin de permettre au collège et à ses partenaires de concrétiser des projets éducatifs, le Département accorde des moyens financiers supplémentaires et attribués dans le cadre d'un appel à projet, ouvert à tous les collèges publics.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT

Article 1^{er} : Objet

Le Département réaffirme son soutien, dans le cadre du partenariat éducatif départemental, à toutes les initiatives qui promeuvent les valeurs humanistes de solidarité, d'égalité, de tolérance, d'ouverture d'esprit et d'inclusion.

Dans le strict respect des compétences de chacun, le Collège s'est inscrit dans ce partenariat et a répondu favorablement à l'appel à projet, en proposant les démarches éducatives suivantes et articulées autour de 2 piliers fédérateurs :

Axe	Objectifs	Action	Numéro du projet	Financement départemental attribué au collège	Financement départemental attribué au partenaire
Bien vivre ensemble au collège	Favoriser l'intégration de tous les élèves	Journée de cohésion 6 ^{ème}			
		Carrefour des parents			
	Lutter contre les discriminations	Ateliers Démocratie & Courage			
		S'engager pour l'inclusion et le handicap			
	Faire confiance aux jeunes	Budget participatif des collégiens*			
	Changer les comportements et répondre aux défis du développement durable.	Natur'o collège S'engager pour la biodiversité avec EDEN			
		Des économies d'énergie dans mon collège			
		Vers une génération mer			
Faire grandir les collégiens	Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	Collège au Cinéma			
		Classe mémoire départementale La Coupole			
		Arts de la scène			
		Résidences artistiques de créations en collège			
		Lutter contre le décrochage scolaire avec le dispositif Grand Ec'Art			
		Art et culture au collège			
	Promouvoir l'ouverture européenne	A la découverte de l'Europe			
	Mieux comprendre les enjeux contemporains	Partenariat avec Sciences Po			
Webradio 62					
Total					

* Conformément au cahier des charges relatif à l'opération, les dépenses liées au Budget participatif des collégiens ne pourront être engagées par le collège qu'après validation du projet par les services Départementaux.

Article 2 : Le montant de la subvention

Afin de permettre la réalisation des actions définies à l'article 1 (hors financement attribué aux partenaires pour la réalisation des ateliers au collège) et en prenant en compte d'une part les reliquats des projets éducatifs identifiés par le Collège en juin 2026 et d'autre part des éventuels besoins liés à des restitutions départementales et des versements déjà attribués au titre de la journée de cohésion et du carrefour des parents, le Département verse au collège, une participation d'un montant :

Subvention totale accordée aux projets	Reliquats disponibles au collège RCD 2026*	Participation départementale pour l'année 2026-2027	Participation déjà versée au titre de la journée de cohésion et du carrefour des parents	Participation départementale au titre de la CP du XX septembre 2026

*Le reliquat indiqué tient compte des éventuelles respécialisations demandées par le collège et du forfait éventuel d'accompagnement aux restitutions départementales détaillé dans l'article 2.

Article 3 : Les modalités de paiement

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et les virements seront effectués, en une seule fois, la payeuse départementale (comptable assignataire de la dépense).

Article 4 : La durée de la convention

La présente convention s'applique pour la période couvrant l'année scolaire 2026-2027. Elle régit les obligations nées entre les parties pendant cette période à compter de sa date de signature par les parties.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

Article 5 : Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à :

- ✓ utiliser les montants attribués à la réalisation des actions éducatives définies à l'article 1.
- ✓ rendre compte au Département, au plus tard le 1^{er} juillet 2027, du bilan financier des actions, selon des modalités d'enquête qui seront communiquées à partir du printemps 2027. Les factures doivent être mises à disposition en cas de demande du Département.
- ✓ mentionner le soutien financier du Département lors des présentations ou valorisations des projets sur tous les supports de communication (site internet de l'établissement, affiches, flyers, documents en lien avec les familles...) en y apposant obligatoirement le logo du département :



Article 6 : Le bilan de la convention

Chaque année avant la fin de l'année scolaire, les deux parties s'engagent à faire un bilan qualitatif des opérations et à partager les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour l'année scolaire suivante.

Article 7 : Modifications, résiliation de la convention et voies de recours

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant. En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure.

La résiliation de la présente convention pourra entraîner le remboursement total ou partiel de l'aide versée indiquée à l'article 2. En cas de désaccord entre les parties, ces dernières tenteront un règlement amiable. À défaut, le tribunal administratif de Lille est seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait en deux exemplaires,

Pour le Collège,
Le Chef d'établissement,

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,

.....

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Réussites Éducatives et Prospectives

RAPPORT N°77

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 AVRIL 2026

PARTENARIAT ÉDUCATIF AVEC LES COLLÈGES PUBLICS DU PAS-DE-CALAIS, ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

En 2023, le Département a élaboré une nouvelle démarche éducative à destination des équipes des collèges publics, impulsée par le projet de mandat et sa déclinaison au sein du pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » voté le 21 novembre 2022. Ce nouveau cadre de fonctionnement et d'échanges a depuis rencontré le succès escompté, avec l'adhésion chaque année avec une convention de partenariat par les 125 collèges publics et l'engagement des équipes dans de nombreuses actions.

Le partenariat éducatif est fondé sur une valeur centrale, partagée avec la communauté éducative des collèges du Pas-de-Calais, la construction du futur citoyen. Le collège est en effet une étape charnière, le moment où l'adolescent se construit, se découvre, s'ouvre aux autres et au monde. Les actions présentées dans ce partenariat sont autant d'opportunités de découverte, de construction et d'engagements individuels et collectifs.

À mi-parcours du mandat départemental et dans une volonté de concrétiser l'ambition du pacte des réussites citoyennes « écouter les partenaires et agir avec eux », le Département a engagé une démarche d'évaluation du partenariat éducatif, ouverte à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : équipes pédagogiques, personnels de direction, élèves, parents et partenaires éducatifs...

Cette évaluation sera partagée et consolidée avec les représentants de l'Éducation Nationale. Les résultats seront présentés à l'occasion de la Commission thématique de septembre.

Pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé de présenter aux collèges un appel à projet articulé autour de 17 actions et répondant à deux objectifs principaux. D'une part, poursuivre les actions engagées et qui répondent aux ambitions du projet de mandat, notamment la dynamique engagée cette année autour de l'inclusion et du handicap ou l'action « *Natur'o collège* » coconstruite avec le syndicat mixte Eden 62. D'autre part, renforcer le suivi, le contrôle et la valorisation de certaines actions afin d'en assurer la pérennité, comme par exemple la « classe mémoire départementale » à destination des

élèves de 3^{ème} qui fera cette année l'objet d'une convention de partenariat avec la Coupole d'Helfaut.

Liste des actions proposées aux collèges :

Thématique	Action	Descriptif	Financement par collège	Ouverte à tous les collèges sans sélection	Proposée à tous les collèges mais places limitées
Favoriser l'intégration de tous les élèves	Journée de cohésion 6 ^{ème}	Journées d'activités sur une base de loisirs ou d'ateliers artistiques au collège pour favoriser la cohésion des élèves au sein de leur classe	20 € par élève	X	
	Carrefour des parents	Moment de convivialité à destination des parents de 6 ^{ème} pour présenter les grandes évolutions à l'entrée du collège	2 € par élève de 6 ^{ème}	X	
Lutter contre les discriminations	Ateliers Démocratie & Courage	Ateliers de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, animés par la fédération Léo Lagrange	Ateliers financés via une convention avec le partenaire		X
	Projet Inclusion et handicap	Mise en place d'actions de sensibilisation et d'inclusion effectives dans les collèges	1 500 € par collège	X	
Faire confiance aux jeunes	Budget participatif des collégiens	Proposer aux collégiens de mener des micro-projets « par, pour et avec les collégiens »	1 000 € par collège	X	

Thématique	Action	Descriptif	Financement par collège	Ouverte à tous les collèges sans sélection	Proposée à tous les collèges mais places limitées
Changer les comportements et répondre aux défis du développement durable.	Natur'o collège S'engager pour la biodiversité avec EDEN 62	Démarche pluriannuelle d'étude et de préservation de la biodiversité autour et au sein du collège	Ateliers financés via une convention avec le partenaire		7 collèges
	Des économies d'énergie dans mon collège	Impliquer l'ensemble de la communauté éducative pour réaliser des économies d'énergie dans le cadre du challenge Cube.s	2 400 € par collège		15 collèges
	Vers une génération mer	Impliquer les collégiens dans un parcours faisant le lien entre l'océan et le développement durable et les emmener vers la création d'un défi pour l'océan	Billetterie + E-classe	X	
Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	Collège au Cinéma	Intégrer les collégiens au sein d'un dispositif d'éducation à l'image proposant le visionnage de 3 films, des ateliers et rencontres avec des professionnels du cinéma	Transports des collégiens + prolongements culturels		20 collèges
	Classe mémoire - La Coupole	Permettre à chaque élève de 3 ^{ème} d'appréhender de manière concrète la libération et le phénomène concentrationnaire par la visite de la Coupole d'Helfaut	Billetterie + transports	X	
	Art et culture au collège	Accompagner l'ensemble des élèves d'un niveau sur une action de sensibilisation ou de pratique culturelle	20 € par élève	X	

Thématique	Action	Descriptif	Financement par collège	Ouverte à tous les collèges sans sélection	Proposée à tous les collèges mais places limitées
Faire de la culture un vecteur de citoyenneté pour les collégiens	Arts de la scène	Proposer un parcours complet où des espaces de rencontres artistiques facilitent la découverte et l'appropriation des Arts de la scène, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement	Ateliers financés via une convention avec le partenaire		7 collèges
	Résidence de création artistique en collège	Accueillir une compagnie dans une démarche de création et d'échanges avec la communauté éducative	Ateliers financés via une convention avec le partenaire (compagnies)		7 collèges
	Lutter contre le décrochage scolaire avec le dispositif Grand EcArt	Expérimentation : lutter contre le décrochage scolaire par la pratique artistique	Ateliers financés via une convention avec le partenaire (L'Envol)		4 collèges
Promouvoir l'ouverture européenne	A la découverte de l'Europe	Accompagner les élèves dans la découverte d'un pays européen, sur une ou plusieurs journées	1 500 € par collège	X	
Mieux comprendre les enjeux contemporains	Partenariat avec Sciences Po	Encourager l'ambition des collégiens en leur ouvrant les portes d'une grande école et en les sensibilisant aux méthodes universitaires dans le cadre d'un travail mené avec les étudiants de Sciences Po Lille	Action financée via une convention avec le partenaire		20 collèges
	Webradio 62	Sensibiliser à l'éducation aux médias et à l'information par la réalisation de capsules et d'émissions radio diffusées sur l'ENT du collège	Mise à disposition de matériel et accompagnement par les radios locales		40 collèges

Sur la base d'un appel à projet, lancé au printemps 2026 et ouvert à tous les collèges publics, les équipes éducatives des collèges détermineront les actions qu'elles

comptent mettre en œuvre dans le cadre des priorités départementales. Les financements attribués par action selon les modes de calcul ci-dessus, seront examinés et présentés dans un rapport spécifique.

Afin de faciliter la communication et la valorisation de ce cadre de collaboration avec les établissements, il est proposé de renouveler le principe de la convention de partenariat qui sera présentée au conseil d'administration du collège en début d'année scolaire. Cet acte permettra non seulement de rendre lisible l'engagement, notamment financier du Département auprès de la communauté éducative, mais également de créer les bases d'un partenariat structurant.

Cette politique volontariste bénéficie d'un financement dédié à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'adopter le cadre du partenariat éducatif et les propositions d'actions, au titre de la participation du Département aux actions éducatives mises en place dans les collèges publics du Pas-de-Calais, pour l'année scolaire 2026-2027, selon les modalités reprises au présent rapport et son annexe 1 ;
- de m'autoriser à lancer l'appel à projets en direction des collèges publics tel que défini par le présent rapport et ses annexes ;
- de valider le projet de convention type qui définira les modalités du partenariat éducatif entre le Département et le collège selon les termes du projet joint en annexe n°2.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/04/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY